

**AVIS DU COMITE DES PARTIES PRENANTES
DE LA FILIERE DES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES**

du 05 décembre 2023

Lors de sa séance du 05 décembre 2023 qui s'est tenue de 09h30 à 12h30, le Comité des Parties Prenantes d'ecosystem pour la filière des équipements électriques et électroniques (EEE) relevant des catégories 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 8 pour le ménager et des catégories 1, 2, 4, 5 et 6 pour le professionnel telles que mentionnées au II de l'article R.543-172 du code de l'environnement a émis, sur le projet mentionné ci-après, présenté et soumis pour avis par ecosystem, les avis suivants :

- **Avis du Comité sur la révision des montants des éco-contributions des équipements électriques et électroniques suivants : 1- Les ballons d'eau chaude (BEC), 2- Les téléphones mobiles, 3- Les vélos à assistance électrique (VAE) et des engins de déplacements personnel motorisé (EDPM), 4- Les lampes.**

A l'unanimité, les membres du Comité participants ou représentés et ayant droit de vote ont émis un vote favorable pour la révision des montants des éco-contributions pour chacun des quatre équipements électriques et électroniques présentés.

- **Avis du Comité sur l'ajustement du plan de prévention des déchets en outre-mer suite à la prise en compte des lignes directrices de l'Ademe**

A l'unanimité, les membres du Comité participants ou représentés et ayant droit de vote ont émis un vote favorable pour l'ajustement du plan de prévention des déchets en outre-mer